



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Point 8.2 de l'ordre du jour provisoire**

**Dix-septième session ordinaire**

**Rome, 18-22 février 2019**

**ÉLABORATION DU RAPPORT SUR *L'ÉTAT DES RESSOURCES  
GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE***

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-3
II. Contexte.....	4-9
III. Étapes du processus de mise au point définitive du rapport .....	10-17
IV. Indications que la Commission est invitée à donner.....	18
<i>Annexe I:</i> Liste des pays ayant présenté des rapports en vue de l'élaboration du Rapport sur <i>L'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde</i>	

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



CGRFA 17

## I. INTRODUCTION

1. À sa seizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a salué le projet de rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Rapport). Elle a invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à désigner des points focaux nationaux et à présenter leur rapport national le 30 juin 2017 au plus tard; elle a encouragé les pays qui avaient déjà présenté un rapport national à en communiquer une version révisée<sup>1</sup>.
2. La Commission a demandé à la FAO d'élaborer un projet de rapport révisé sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le projet de rapport révisé), qui tienne compte des rapports nationaux, des études thématiques de référence, des informations communiquées par les organisations internationales et des observations et recommandations émanant de la Commission et de son Groupe de travail technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail). Elle a également invité les pays à formuler des observations sur le projet de rapport révisé et a demandé au Comité des pêches et à ses organes subsidiaires d'examiner le projet de rapport révisé et d'y apporter des contributions, selon qu'il conviendrait<sup>2</sup>. Elle a demandé au Groupe de travail d'examiner le projet de rapport révisé à la lumière de toutes les observations et contributions reçues<sup>3</sup>.
3. Le présent document fait le point sur la suite donnée aux demandes de la Commission et présente l'état d'avancement du Rapport. Une version préliminaire du Rapport figure dans le document intitulé *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture – Proofing version* (*L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Version préliminaire*)<sup>4</sup>.

## II. HISTORIQUE

4. La Commission, à sa onzième session ordinaire, a reconnu que l'amélioration de la collecte et du partage des informations sur les ressources génétiques aquatiques revêtait un caractère hautement prioritaire et a inscrit l'élaboration du rapport dans son Programme de travail pluriannuel<sup>5</sup>. À ses treizième et quatorzième sessions ordinaires, la Commission a examiné le champ d'étude du Rapport et a décidé, à cette dernière session, qu'il concernerait uniquement les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales. En outre, les pays ont été invités à fournir une liste, classée par espèces, des ressources génétiques aquatiques présentant une importance au niveau national dans le secteur de la pêche de capture et relevant de leur juridiction nationale<sup>6</sup>.
5. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission est également convenue de la structure du Rapport<sup>7</sup> et a demandé à la FAO de mettre au point le projet de directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux en vue de la rédaction du Rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de réduire le nombre d'études thématiques de référence proposées en établissant un ordre de priorité conformément au champ d'étude arrêté et en se concentrant sur la question essentielle qu'est la diversité génétique.<sup>8</sup>
6. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a approuvé le calendrier révisé pour l'élaboration du Rapport, la liste indicative des études thématiques de référence et les coûts estimatifs, et a invité les pays à établir des rapports nationaux utiles à l'élaboration du Rapport, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. Elle est également convenue d'établir un Groupe de travail

---

<sup>1</sup> CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 39.

<sup>2</sup> CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 40.

<sup>3</sup> CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 41.

<sup>4</sup> CGRFA-17/19/8.2/Inf.1.

<sup>5</sup> CGRFA-11/07/Rapport, paragraphes 60 et 61.

<sup>6</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 76.

<sup>7</sup> CGRFA-14/13/Rapport, annexe H.

<sup>8</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 79.

technique consultatif *ad hoc* (le Groupe de travail), chargé de guider l'élaboration et l'examen du Rapport<sup>9</sup>.

7. Le Groupe de travail, à sa première session (20-22 juin 2016) a examiné le premier projet de rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Il a noté que ce premier projet de rapport était une analyse préliminaire fondée sur un nombre limité de rapports nationaux et qu'il en fallait un plus grand nombre pour mettre au point le Rapport. Il a également formulé des observations et des recommandations précises en vue de la mise au point définitive du Rapport<sup>10</sup>.

8. La Commission, à sa seizième session ordinaire, a donc invité les pays qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leur rapport national, ou la version mise à jour de celui-ci, le 30 juin 2017 au plus tard. À cette date, 92 rapports nationaux officiellement approuvés avaient été présentés, comme indiqué à l'*annexe I*. Il est important de signaler que le projet de rapport révisé contient les données fournies par les 11 principaux pays producteurs et que l'ensemble des pays ayant transmis un rapport représentent plus de 96 pour cent de la production aquacole mondiale.

### III. ÉTAPES DU PROCESSUS DE MISE AU POINT DÉFINITIVE DU RAPPORT

#### Consultations

9. Le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées (le Groupe de travail du Comité des pêches) a examiné le premier projet de rapport à sa deuxième session, qui s'est tenue les 19 et 20 octobre 2017, et a approuvé les recommandations formulées par le Groupe de travail de la Commission à sa première session<sup>11</sup>.

10. Le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, à sa neuvième session qui s'est tenue du 24 au 27 octobre 2017, s'est félicité de la publication prochaine du Rapport qui, d'après lui, aidera à recenser les défis à relever et les occasions à saisir en matière de mise en valeur, de gestion et de conservation des ressources génétiques aquatiques. Plusieurs membres ont noté qu'un renforcement des capacités humaines et financières serait nécessaire pour recueillir et traiter les informations sur les ressources génétiques aquatiques aux fins de l'élaboration du Rapport<sup>12</sup>.

11. Sur la base d'une analyse des 92 rapports nationaux, un projet de rapport révisé a été élaboré et mis à disposition sur le site web de la FAO, le 13 mars 2018. Donnant suite à la demande de la Commission, au début du mois de mars 2018 la FAO a adressé une lettre circulaire aux membres de la Commission et aux observateurs, par laquelle ceux-ci étaient invités à présenter, le 31 mai 2018 au plus tard, leurs observations sur le projet de rapport révisé.

12. Comme il n'avait pas été possible de fournir la version révisée du projet de rapport au Groupe de travail et au Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches lors de leurs sessions respectives en octobre 2017, les membres de ces organes ont été invités à faire parvenir leurs observations écrites en mars/avril 2018.

13. Suite à la demande de la Commission, qui avait invité à recueillir des informations pertinentes sur les ressources génétiques aquatiques auprès des organisations internationales, la FAO a mis au point à cet effet un simple questionnaire, qui a été distribué aux organismes concernés, partout dans le monde. Six organismes ont répondu: l'Organisation des pêches du Lac Victoria (LVFO), la Commission du Mékong (CM), le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), la Communauté du Pacifique et WorldFish.

---

<sup>9</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 63.

<sup>10</sup> CGRFA-16/17/10, paragraphes 8-14.

<sup>11</sup> CGRFA-17/19/8.2/Inf.4, p. 1-3.

<sup>12</sup> CGRFA-17/19/8.2/Inf.3, paragraphes 46 et 47.

14. Le Groupe de travail de la Commission a examiné le projet de rapport révisé à sa deuxième session (23-25 avril 2018), et a formulé des recommandations en vue de son amélioration:

- Le Groupe de travail a insisté sur l'importance de la conservation *in situ* et *ex situ*, en particulier des banques de gènes conservés *in vivo*, indiquant cependant qu'il fallait maintenir les niveaux de diversité génétique voulus dans les systèmes de conservation afin de réduire au maximum les risques de consanguinité, par exemple.
- Il a examiné les méthodes de conservation utilisées pour améliorer les stocks, notant qu'il était important de réduire au maximum la sélection à des fins commerciales afin de prévenir des effets néfastes possibles pour les populations sauvages. Il a aussi demandé que ces questions soient abordées dans le rapport et dans ses messages clés.
- Le Groupe de travail a noté qu'il fallait préciser dans le rapport les notions de conservation *in situ* et *ex situ*, en particulier pour ce qui est de la conservation *in situ* sur le lieu d'exploitation et dans le cadre de l'amélioration des stocks. Il a aussi noté que certains pays rencontraient des difficultés dans la mise en œuvre de programmes de conservation *in situ* et *ex situ*, et a recommandé que la Commission demande à la FAO d'aider les pays, à leur demande et en fonction des ressources financières disponibles, au moyen de transferts de technologie et d'un renforcement des capacités.
- Le Groupe de travail a souligné combien les études scientifiques librement accessibles et validées par un comité de lecture étaient importantes en ceci qu'elles servent de mécanisme à la fois économique et efficace permettant de faciliter le partage d'informations sur les ressources génétiques aquatiques entre les parties prenantes. Il a recommandé que le rapport contienne aussi des informations concernant les réseaux qui s'occupent des ressources génétiques aquatiques, comme le réseau *International Network for Genetics in Aquaculture* et la Commission générale des pêches pour la Méditerranée.
- Le Groupe de travail a recommandé que les répercussions des accords internationaux sur les parties prenantes fassent l'objet d'un examen plus approfondi, sous forme de texte ou de tableau, sur le modèle du tableau 9.6 déjà existant.
- Le Groupe de travail a recommandé que la FAO examine le projet de rapport révisé dans un souci de clarté et de précision. Plus précisément, il a recommandé que:
  - a. la terminologie soit harmonisée dans l'ensemble du rapport et que celui-ci tienne compte le cas échéant des définitions établies en concertation;
  - b. les questions d'ordre linguistique fassent l'objet d'un travail de révision rédactionnelle;
  - c. les catégories descriptives soient harmonisées tout au long du rapport;
  - d. les titres figurant dans le texte et ceux des figures et des tableaux soient exacts et correspondent à leur contenu, ainsi qu'aux rapports nationaux d'origine;
  - e. les conclusions soient attribuées correctement aux espèces d'élevage, aux espèces sauvages apparentées ou à l'ensemble des ressources génétiques aquatiques<sup>13</sup>.

15. Ces recommandations et les commentaires formulés par les membres de la Commission, les organisations internationales et les membres du Groupe de travail du Comité des pêches, ont été intégrés dans une version révisée du projet de rapport, qui a été présentée en tant que document de référence à la trente-troisième session du Comité des pêches<sup>14</sup>. Le Comité s'est dit satisfait du projet de rapport et a recommandé que le Secrétariat mette au point la version finale et que celle-ci fasse l'objet d'une large diffusion. Le Comité a remercié le Groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées et le Groupe de travail

<sup>13</sup> CGRFA-17/19/8.1, paragraphes 17-21.

<sup>14</sup> COFI/2018/SBD.7.

technique intergouvernemental *ad hoc* sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour le travail fourni aux fins d'élaboration du rapport. Le Comité a en outre recommandé que la FAO mette au point un système mondial d'information, notamment un registre des espèces, afin de suivre et d'évaluer l'état des ressources génétiques aquatiques intéressant l'aquaculture<sup>15</sup>.

16. D'autres commentaires transmis, notamment par le Secrétariat de la Commission et les membres du Groupe de travail du Comité des pêches, ont été intégrés lors de la révision finale du document, en vue de l'élaboration du document *The State of the World's Aquatic Genetic Resources for Food and Agriculture – Proofing version* (L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Version préliminaire)<sup>16</sup>.

### Études thématiques de référence

17. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, a approuvé une liste indicative d'études thématiques de référence pour traiter certains aspects du Rapport<sup>17</sup>. Les études approuvées ont été examinées et révisées, avant d'être mises à la disposition du Groupe de travail du Comité des pêches et du Sous-Comité de l'aquaculture, pour examen<sup>18</sup>. Les informations retenues ont été incorporées dans les sections pertinentes du projet de rapport révisé. Les études thématiques ainsi que les rapports nationaux contiennent des informations concernant l'utilisation des ressources génétiques aquatiques et le nombre des espèces aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui, dans bien des cas, n'avaient pas été communiquées auparavant à la FAO.

## IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

18. La Commission souhaitera peut-être:

- prendre acte des progrès accomplis dans l'élaboration du Rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*;
- prendre note de la version préliminaire du Rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques dans le monde* et faire part de ses observations sur les principales conclusions qui y sont présentées;
- demander à la FAO de parachever et de publier le Rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* ainsi qu'un résumé de ce document en 2019;
- recommander que le Rapport et le résumé fassent l'objet d'une large diffusion.

---

<sup>15</sup> CGRFA-17/19/8.2/Inf.2, paragraphes 38 et 39.

<sup>16</sup> CGRFA-17/19/8.2/Inf.1.

<sup>17</sup> CGRFA-15/15/Rapport, paragraphe 60.

<sup>18</sup> <http://www.fao.org/aquatic-genetic-resources/background/sow/background-studies/fr/>.

## ANNEXE I

**LISTE DES PAYS AYANT PRÉSENTÉ DES RAPPORTS EN VUE DE L'ÉLABORATION  
DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE<sup>19</sup>**

Afrique	Amérique latine et Caraïbes	Asie	Europe	Amérique du Nord	Océanie
Algérie	Argentine	Arménie	Belgique	Canada	Australie
Bénin	Belize	Bangladesh	Bulgarie	États-Unis	Fidji
Burkina Faso	Brésil	Bhoutan	Croatie	d'Amérique	Kiribati
Burundi	Chili	Cambodge	Tchéquie		Palaos
Cabo Verde	Colombie	Chine	Danemark		Samoa
Cameroun	Costa Rica	Chypre	Estonie		Tonga
Tchad	Cuba	Géorgie	Finlande		Vanuatu
République démocratique du Congo	République dominicaine	Inde	Allemagne		
Djibouti	Équateur	Indonésie	Hongrie		
Égypte	El Salvador	Iran (République islamique d')	Lettonie		
Ghana	Guatemala	Iraq	Pays-Bas		
Kenya	Honduras	Japon	Norvège		
Madagascar	Mexique	Kazakhstan	Pologne		
Malawi	Nicaragua	République démocratique	Roumanie		
Maroc	Panama	populaire lao	Slovénie		
Mozambique	Paraguay	Malaisie	Suède		
Niger	Pérou	Philippines	Ukraine		
Nigéria	Venezuela	République			
Sénégal	(République bolivarienne du)	de Corée			
Sierra Leone		Sri Lanka			
Afrique du Sud		Thaïlande			
Soudan		Turquie			
Togo		Viet Nam			
Tunisie					
Ouganda					
République-Unie de Tanzanie					
Zambie					

<sup>19</sup> L'affectation aux différentes régions est alignée sur les analyses des statistiques de la FAO sur les pêches et l'aquaculture. Le document suivant contient des informations sur les pays et territoires pris en compte par la FAO dans chaque région géographique aux fins statistiques: ONU. 2014. Composition of macro geographical (continental) regions, geographical sub-regions, and selected economic and other groupings (Composition des régions macrogéographiques (continentales), composantes géographiques des régions et composition de groupements sélectionnés économiques et d'autres groupements). <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.